

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 30

N°005

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2020

L'AN deux mille vingt, le 29 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne , KAMALA Kilani, SANON Guillaume .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Madame Danielle MARINO

Madame Alice FAGARD

Madame Hana RABAH

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/Service Vie Associative

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Émergence 93.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le budget primitif de la commune ;

Vu le projet présenté par l'association Emergence 93 de travaux de rénovation et d'acquisition de mobiliers ;

Considérant que la Commune soutient le développement de la vie associative locale par l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que l'association Emergence 93 agit dans l'intérêt général et développe des actions qui répondent aux besoins des habitants ;

Considérant l'intérêt local de contribuer à la réalisation de leur projet ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Emergence 93 à hauteur de 3 200€ (trois mille deux cent euros) pour la rénovation du local et l'acquisition de mobilier.

AUTORISE la Maire à signer tout document afférant à l'attribution de ladite subvention.

DIT que cette subvention d'un montant de 3 200€ sera inscrite au budget communal sur l'imputation 306/20421/025/EMERG93.

Reçue en préfecture le : 05/02/20

Accusé en préfecture :

93-219300019-20200129-lmc115435A-DE-1-1

Publiée le : 05/02/20

Certifiée exécutoire : 05/02/20

La Maire,

Mérim DERKAOU

